

Compte à terme

Description

Un **compte à terme** est un compte auprès d'une institution financière qui permet de placer du capital pour une période déterminée à un taux d'intérêt préalablement connu. Vous pouvez opter pour un compte à terme libellé en euro ou dans une devise étrangère (par ex. le dollar américain, la couronne suédoise, etc.).

Concernant **la durée** du compte à terme, vous avez le choix entre un investissement à court terme (jusqu'à 1 an) ou à long terme (entre 1 an et 10 ans). Il est possible de placer des fonds sur un compte à terme à tout moment au taux d'intérêt alors en vigueur.

Le taux d'intérêt octroyé dépend de la durée, du type de formule de taux, du montant investi ainsi que de la devise choisie. Les intérêts versés à un résident belge sont soumis à un précompte mobilier (actuellement de 21 %, éventuellement majoré d'une cotisation complémentaire de 4 % sur les revenus mobiliers.).

Types de formule de taux

Il existe différents types de compte à terme :

- le compte à terme avec **versement périodique** (mensuel, trimestriel, annuel) des intérêts ;
- le compte à terme avec **capitalisation des intérêts**, qui sont versés avec le capital à l'échéance finale ;
- le compte à terme pour lequel vous avez le **choix**, au moment du versement des intérêts, **entre le versement** ou la **capitalisation** de ceux-ci ;
- le compte à terme dont le **capital**, à l'échéance finale, peut être **augmenté ou diminué** ;
- le compte à terme qui prévoit une **indexation** des intérêts versés.

Avantages

- Le compte à terme en euro constitue un placement sûr dont le rendement est préalablement connu.
- Vous avez le choix parmi un large éventail de comptes à terme. Vous pouvez opter pour une durée, une formule de taux ou une devise déterminée.
- Un compte à terme en devise vous permet de miser sur une hausse future de la devise en question et de profiter ainsi d'un éventuel taux d'intérêt plus élevé par rapport à un placement en euro. Un investissement en devise implique cependant certains risques (voir infra).
- Un compte à terme est gratuit. Vous ne devez donc payer ni frais d'entrée, ni frais de gestion.
- Le compte à terme avec diminution de capital permet de bénéficier d'un versement périodique plus élevé, par exemple en complément à une indemnité de pension.

Inconvénients

Vous ne pouvez bénéficier des éventuelles hausses des taux d'intérêts sur le marché pendant la durée de l'investissement. Les hausses de taux s'appliquent exclusivement aux nouveaux versements effectués sur le compte à terme.

Risques

1. **risque de créances** : le risque que l'institution financière auprès de laquelle vous avez investi sur un compte à terme ne soit pas en mesure de rembourser (entièrement) le capital placé.
2. **risque de liquidité** : le risque de ne pas pouvoir récupérer (entièrement) le capital investi avant l'échéance finale. Vu l'absence de marché organisé pour les comptes à terme, l'investisseur pourrait rencontrer des difficultés s'il réclame le capital de son compte avant l'échéance finale.
3. **risque de marché**: le cours du compte à terme peut fluctuer en fonction, entre autres, des taux d'intérêt, de la volatilité des marchés et de la santé financière de l'émetteur.
4. **risque de devise** : en cas d'évolution défavorable de la devise dans laquelle vous investissez par le biais d'un compte à terme en devise pendant la durée de l'investissement, le rendement pourrait se révéler négatif après conversion en euro. En revanche, une évolution favorable de la devise dans laquelle l'investissement est réalisé peut générer une plus-value lors de la conversion.

Caractéristiques clés

Le capital est-il protégé à l'échéance ?

Oui, à l'échéance, l'investisseur récupérera 100 % de son capital. Si ce dernier a opté pour une augmentation ou une diminution de capital, ce pourcentage pourra être plus ou moins élevé. Il est à noter que, bien qu'insignifiant, un risque d'insolvabilité de l'institution financière existe.

Le rendement est-il connu à l'avance ?

Oui, l'investisseur connaît à l'avance les intérêts qui seront versés. Il est à noter que ces intérêts sont soumis à un précompte mobilier (actuellement de 21 %, éventuellement majoré d'une cotisation complémentaire de 4 % sur les revenus mobiliers.).

Quand le capital est-il disponible ?

Le capital est libéré **à l'échéance finale** du compte à terme. Celui-ci peut éventuellement être partiellement disponible avant l'échéance si l'investisseur opte pour une diminution de capital. Le capital du compte à terme peut en outre toujours être (partiellement) réclamé avant l'échéance finale. Le prix de remboursement dépendra des conditions de marché du moment. L'investisseur pourra alors réaliser soit une plus-value, soit une moins-value.